

- Prélèvement d'eau
- Majoration assurance récolte

1) Justificatif de prélèvement d'eau

Pour toutes les opérations incluant la mise en place d'un système d'irrigation (plantation 2018/2019 avec action complémentaire irrigation, irrigation seule sur vignes en place ou irrigation+palissage seuls sur vignes en place) vous devez joindre dans la télédéclaration un justificatif qui démontre le respect des règles au regard du prélèvement d'eau (respect de la loi sur l'eau) pour les points de prélèvement concernés.

Les justificatifs à fournir sont :

o *Si vous êtes sous le régime de la déclaration :*

- l'accusé de réception (récépissé) de la déclaration déposée à la préfecture ou à la DDT(M) ou à la mairie.

o *Si vous êtes sous le régime de l'autorisation :*

- l'autorisation de prélèvement d'eau.

o *Si vous adhérez à un régime collectif de distribution d'eau (ASA, BRL, SCP...):*

- facture la plus récente du réseau collectif correspondant à la (ou les) borne(s) utilisée(s) ou
- justificatif d'adhésion au réseau collectif pour les bornes à utiliser.

☞ Si le justificatif fourni ne permet pas de démontrer le respect des règles au regard du prélèvement d'eau, les opérations concernées seront rejetées en totalité **y compris la plantation** si l'irrigation est demandée pour une action complémentaire à une plantation 2018/2019.

Pour tout renseignement complémentaire sur les règles régissant les prélèvements d'eau, s'adresser à la DDT(M) de votre département.

2) Justificatif majoration assurance récolte

Une majoration peut être versée pour toutes les opérations de restructuration objet de la demande d'aide si vous avez souscrit une assurance récolte qui satisfait aux conditions suivantes :

- assurance multirisque climatique ou pour les risques grêle et/ou gel,
- pour l'année 2018 (= récolte 2018),
- couvrant l'ensemble des superficies en production à raisin de cuve,
- avec une prime ou cotisation d'assurance payée en totalité.

Les justificatifs à fournir sont :

o *Si vous avez souscrit une assurance du type multirisque climatique avec **demande aide dossier PAC** :*

- la copie du formulaire de déclaration de contrat multirisque climatique sur récolte - Campagne 2018 **recto et verso** envoyé à la DDT(M) avant le 30/11/2018 **cosigné par l'assureur**.

o *Autres cas :*

- une attestation de la compagnie d'assurance (modèle page suivante).

☞ Si le justificatif fourni ne permet pas de démontrer le respect des règles précisées ci-dessus, la majoration assurance récolte ne sera pas versée.

Cette majoration ne constitue pas un complément à l'aide à l'assurance récolte versée dans le cadre du dossier PAC et n'est donc pas contraire avec l'engagement pris de « *ne pas demander d'autres aides pour le même contrat d'assurance* » dans votre dossier PAC.

A établir sur papier à en-tête commercial de l'assureur

Je, soussigné(e),.....,

agissant au nom de la société d'assurance :

dont le siège social est établi à :

certifie que :

Nom/Prénom ou Raison sociale de l'assuré :

Immatriculé sous le n° SIRET :

A souscrit **pour les récoltes de l'année 2018**, une assurance :

[Indiquer la mention utile pour le type de contrat],

- oMultirisque climatique avec un contrat pour le groupe de culture Viticulture - « raisin de cuve »
- oMultirisque climatique avec un contrat à l'exploitation
- oPour le risque grêle et/ou gel

- pour une superficie de vignes à raisin de cuve dehectares

- pour laquelle la prime ou cotisation d'assurance a été réglée en totalité.

Fait à **[lieu]**,
Le **[date]**

*[Nom et identification du
signataire, signature]*